



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières

26 JUIN 2013

Paris, le

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire a harmonisé les règles de gestion du permis de conduire au sein de l'Union européenne. Les principales mesures portent sur l'unification des catégories sur l'ensemble du territoire de l'Union, la production d'un titre sécurisé au format carte bancaire et le renouvellement régulier des titres.

Afin de répondre à cet engagement, le gouvernement français a décidé de développer une application plus moderne, baptisée FAETON.

Depuis le 19 janvier 2013, les agents des préfectures produisent des titres transitoires (modèle F 9) comportant les catégories harmonisées prescrites par la directive ; ce dispositif temporaire permet de tester parallèlement l'application FAETON afin de vérifier sa totale fonctionnalité avant sa mise en service.

Trois préfectures (92, 95 et 08) sont associées à cette expérimentation qui laisse encore apparaître, à ce jour, quelques points de fragilité : anomalies restant à corriger, lenteurs de l'application, ergonomie à améliorer.

Or, le ministère de l'intérieur avait pris l'engagement de veiller à la totale fiabilité de l'application avant sa mise en service.

.../...

Monsieur Philippe COLOMBANI
*Président de l'Union nationale
des indépendants de la conduite
7, rue André Lebourblanc
78590 Noisy-le-Roi*

Dans ces conditions, pour respecter nos obligations communautaires sans faire courir le moindre risque de dysfonctionnement, le titre FAETON au format carte de crédit et comportant les catégories harmonisées, conformément à la directive, sera produit dès le 16 septembre. L'Imprimerie Nationale imprimera les nouveaux titres et les expédiera ensuite aux usagers concernés.

La nouvelle application FAETON, quant à elle, sera déployée dans le courant du premier semestre 2014, dès que les améliorations attendues auront été apportées.

En conséquence, la bascule de l'ancien système SNPC vers FAETON initialement prévue entre le 9 et le 15 septembre sera reportée à une date ultérieure, en 2014.

Par ailleurs, la DSCR poursuit ses travaux concernant GPE qui est en cours de recette technique et fonctionnelle. Son expérimentation sur site pilote reste programmée à l'automne. La dématérialisation de la saisie du résultat de l'examen est également poursuivie. Son expérimentation devrait se produire également à l'automne. Je vous tiendrai informé de la suite de son déploiement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric PECHENARD